



MAIRIE DE LAZ CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :

En exercice : **15**

Présents : 14

Votants : 15

Délibération n°2016060901

L'an Deux Mil Seize.

le 9 juin,

le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30,
à la Mairie, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/06/2016

Étaient présents : Mme BARRE Annick, MM., Mmes, MAHE Françoise,
PIQUET Eliane, MM. SINQUIN Louis, JACQ Jean, KERAVAL Jean-Paul
et DREAU Dominique, Mme PERENNEC Yvette. LEVENEZ Nicolas,
KERIVOIS Corinne, GUEGUEN Emile, HUGUENIN Hervé, BALLAVEN
Louis. RIOU Jean-Yves.

Absents avant donné pouvoir : ALLAIN Mikaël.

Secrétaire de séance : Mahe Françoise.

La séance débute à 20h30.

1. Objet : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2016 :

Madame le Maire fait lecture aux conseillers du compte rendu du Conseil Municipal du
jeudi 19 mai 2016.

Le Conseil Municipal, après lecture et à l'unanimité des membres présents,
Approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2016.

2. Objet : Choix du bureau d'étude pour l'aménagement du lotissement de la propriété LE DU :

Madame Le Maire informe le Conseil du résultat de la consultation pour
l'aménagement du lotissement sur la propriété Le DU à laquelle 3 cabinets géomètres
ont répondu.

Elle propose de retenir le cabinet Le Bihan et Associés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de retenir le Cabinet Le Bihan et associés - 54 impasse de Trélivalaire - 29300
Quimperlé, pour un montant de 8 000 € HT soit 9 600 € TTC.

Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents en lien avec cette opération.



3. Objet : Choix de l'architecte pour la Halle :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la Consultation pour la Halle, 4 cabinets d'architectes ont répondu.

C'est Le Cabinet d'architecte Searl AUABT, 11 rue Steroudou-29390 LEUHAN qui est le mieux disant avec un montant de 2 000 € HT, soit 2 400 € TTC.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de retenir le Cabinet Searl AUABT pour la maîtrise d'œuvre,

Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Kiosque Halle.

4. Objet : Questions diverses :

- a) Travaux de voirie : Quelques travaux de voirie vont être réalisés, notamment pour les entrées de champs sur les routes départementales, l'ATD propose en l'état actuel des règles, de réaliser la mise en place des buses, celles-ci étant fournies par le demandeur.
- b) Location salle communale : Madame Le Maire propose au Conseil de créer un tarif spécifique pour le P'tit Bar qui loue la salle à l'occasion des cafés d'enterrement, le P'tit Bar n'étant ni un particulier ni une association, il convient d'établir un tarif spécifique. Le Conseil à l'unanimité moins une abstention, décide de faire appliquer le tarif suivant : 15 € du 15/04 au 14/10 et 20 € du 15/10 au 14/04 (période de chauffage).
- c) Le site internet a été mis en ligne à l'adresse : www.laz.fr, afin de pouvoir alimenter son contenu, les habitants sont invités à fournir toute information qui puisse être utile à la vie locale.
- d) Mégalis Bretagne : Madame Perennec a assisté à une réunion à la Communauté de Communes, La plateforme Mégalis a mis en place un nouveau service, en effet la facturation électronique sera obligatoire à compter de 2020. D'autre part la Commune a été informée que la fibre optique arrive sur la commune et sera opérationnelle à la mi-2018 (début des travaux printemps 2017).
- e) Cours de Breton : La directrice de l'école a émis le souhait de mettre en place pour la rentrée 2016/2017 des cours de Breton dispensés aux élèves par l'association Mervent. Le Conseil Départemental subventionne cette activité, malgré cela, le reste à charge pour la commune est très élevé et n'a pas été prévu au budget de cette année. Le Conseil rejette cette proposition avec 5 voix contre et 10 abstentions.
- f) Atelier Graff : L'ULAMIR propose un atelier Graff cet été. Le support proposé est le pignon Sud des vestiaires de l'espace ludo sportif intergénérationnel, le coût serait approximativement de 900 € avec une possibilité de subvention a



- hauteur de 70% par la CAF. Le projet va être étudié avec un groupe de Jeunes de LAZ.
- g) Madame Abati Alexandra de Châteauneuf du Faou a fait une demande pour installer son camion à pizzas sur la place de l'église le Vendredi Soir. Le Conseil donne son accord pour cette installation.
 - h) Prêt de l'ancienne guirlande aux particuliers: Suite à la demande d'un particulier pour l'utilisation de l'ancienne guirlande pour une manifestation, la commune décide d'autoriser ce prêt tarifé à 5 € la guirlande. Une convention de location sera établie.
 - i) Madame le Maire informe le Conseil de l'ouverture d'une enquête publique pour le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Odet, cette enquête est réalisée du 20 juin au 20 juillet, un cahier de doléance est mis à disposition du public.
 - j) Madame le Maire informe le Conseil que La loi NOTRe du 7 août 2015 a confié aux régions l'obligation pour chaque région d'élaborer un « plan régional de prévention et de gestion des déchets ».

La séance est levée à 23h45.